

Rossenges

«L'arrivée du réseau d'eau sera un véritable soulagement»

Sur les hauteurs de Moudon, la 2e plus petite commune vaudoise est la dernière à puiser son eau à des sources autonomes

Sébastien Galliker

«Jusqu'à maintenant, nous n'avons jamais eu de souci d'alimentation avec notre captage d'eau. Néanmoins, par sécurité, que ce soit de la qualité de l'eau que nous consommons ou au niveau de la défense incendie, nous allons quand même nous raccorder au futur réseau. Et nous garderons notre eau de source pour l'arrosage du jardin.» Habitante des hauts du quartier dit de l'Abbaye sur la commune de Rossenges, Sheila Nicod se réjouit de voir prochainement cesser une anomalie.

Alors qu'il est courant de se moquer d'endroits reculés en disant que tel ou tel village n'a pas l'électricité ou Internet, la discussion revient plus rarement au sujet de l'eau courante. Pourtant, à Rossenges, deuxième plus petite commune du canton avec ses 63 âmes, le raccordement au réseau de l'Association Intercommunale des Eaux du Haut Jorat (AIEHJ), depuis la commune voisine d'Hermenches. «Nous profiterons également de la fouille pour développer nos services, avec l'arrivée du gaz naturel ou la mise en souterrain de l'électricité», ajoute le syndic Yannick Gauthey, volontiers qualifié d'édile le plus onéreux de l'histoire de la commune par ses pairs.

Jusqu'au 15 juillet, la Municipalité soumet à l'enquête publique un raccordement au réseau de l'Association Intercommunale des Eaux du Haut Jorat (AIEHJ), depuis la commune voisine d'Hermenches. «Nous profiterons également de la fouille pour développer nos services, avec l'arrivée du gaz naturel ou la mise en souterrain de l'électricité», ajoute le syndic Yannick Gauthey, volontiers qualifié d'édile le plus onéreux de l'histoire de la commune par ses pairs.

Le crédit du siècle

En effet, alors que les derniers travaux conséquents du village datent de 1992 avec la mise en séparatif des eaux usées, un crédit de 1,823 million de francs a été sollicité devant le Conseil général. «J'avais un peu peur de la réaction des habitants quand j'ai lancé ce dossier qui avait déjà été discuté plusieurs fois



À l'issue des travaux, les administrés du syndic Yannick Gauthey pourront abandonner leurs sources privées disséminées dans plusieurs parcelles agricoles des environs de Rossenges. PATRICK MARTIN

dans le village, mais pour tous les règlements et demandes de crédit à avaliser, les objets ont été validés à l'unanimité», poursuit l'édile.

Les citoyens ont notamment déjà accepté de faire bondir leur taux d'imposition de 60% du taux cantonal à 75, afin de pouvoir amorcer les futurs chantiers. Car une fois déduits les subsides de l'Établissement cantonal d'assurances (ECA) à recevoir ou les participations financières d'autres prestataires, la charge finale sur les 63 habitants devrait atteindre 1,3 million. Il a donc fallu modifier le plafond d'endettement communal.

«Je crois que tout le monde s'est rendu compte que nous n'avions plus vraiment le choix», ajoute Yannick Gauthey. Comme dans le village d'Oulens-sur-Lucens, fusionné avec sa voisine lucenoise depuis quelques mois et où un projet de raccordement est également lancé, la commune de Rossenges est la seule à apparaître sous la rubrique «aucun fournisseur d'eau» auprès du Service de la consommation et des affaires vétérinaires du canton

de Vaud (SCAV). En clair, chacun s'alimente à une source privée.

Dans le bas du village, là où réside le syndic, aucun souci d'alimentation n'a jamais vraiment été détecté, mais les débits d'eau fluctuent parfois. Et la traversée de la route en légère montée peut créer des soucis d'air stagnant dans les conduites. Avec la construction en cours de trois petits immeubles - qui devraient voir la commune gagner près de 50% de nouveaux habitants ces prochains mois - il a fallu arrêter les fontaines pour avoir assez d'eau pour préparer le béton.

Il n'en va pas de même sur les hauts du village, dans le secteur de l'Abbaye. Ainsi, depuis la sécheresse de 2003, le ménage de Chantal Débaz a vu ses sources se tarir durant l'été à plusieurs reprises, ces dernières années. À la clé, seulement quelques gouttelettes d'or bleu dans le robinet de la cuisine, alors que la capacité de la citerne est de 8000 litres. «J'ai alors pu m'alimenter par le biais de la réserve de mes parents, qui habitent à côté. Mais même si on a toujours à l'esprit la valeur de l'eau

et la nécessité de l'économiser, l'arrivée de ce réseau sera un véritable soulagement, car il n'est pas évident de limiter au maximum les lessives ou faire sa toilette avec une seule lavette», se réjouit la Broyarde.

Gratuit mais pas sans danger

Si l'alimentation individuelle via sa propre source a l'avantage de la gratuité, la démarche n'est pas non plus sans danger. Le premier étant celui de la pollution, puisque le contrôle de la qualité sanitaire est alors à la charge du propriétaire et donc pas obligatoire, sauf si de l'eau est fournie à un éventuel locataire. D'autre part, un incendie pourrait avoir des conséquences dramatiques à Rossenges. «Il y a deux puits prévus pour la défense contre le feu, mais ils ne sont pas forcément placés à proximité de l'éventuel brasier», explique le major Luc Grandjean, commandant du SDIS Haute-Broye, chargé d'intervenir dans le secteur.

Une fois l'eau des réserves consommée, un transport devrait alors être établi depuis Moudon ou Her-

menches, deux localités distantes de deux kilomètres au moins. Avec le réseau à venir, des bornes hydrantes seront disposées judicieusement dans le village pour pouvoir intervenir au mieux possible, d'où un subventionnement du chantier par l'ECA.

D'ici l'été prochain, chacun au village se réjouit que la petite commune de Rossenges se mette également en conformité avec la loi sur la distribution de l'eau, adoptée en... 1964. Celle-ci stipule que les communes sont tenues de fournir l'eau nécessaire à la consommation et à la lutte contre le feu, spécifiquement dans les zones à bâtir. «Ce sont donc les propriétaires de ces terrains qui peuvent demander à la commune que la zone soit équipée. Si la commune refuse car elle ne dispose pas d'un tel réseau, elle va alors le notifier via une décision formelle, que les propriétaires pourront attaquer devant le Tribunal cantonal», détaille Christian Richard, chimiste cantonal auprès du SCAV. Un risque qui ne menacera prochainement plus les autorités communales de Rossenges.



Avec les Libanais de Mashrou'Leila, le MJF nous révèle d'autres étoiles

Pages 26-27



Au Panthéon, l'hommage de la France à Simone et Antoine Veil

Page 19

Merkel et son ministre de l'Intérieur à couteaux tirés

Page 18

24 heures



Quadruple vainqueur de l'épreuve, Chris Froome a été récusé par les organisateurs du Tour de France, qui commence samedi. Mais son absence n'est pas encore certaine

KEYSTONE

Page 11

Le grand quotidien vaudois. Depuis 1762 | www.24heures.ch

Le dernier village vaudois sans accès au réseau d'eau

Rossenges, 63 habitants, tire son or bleu de sources privées. Plus pour très longtemps

Dans l'empire vaudois de l'or bleu, il y a quelques irréductibles... Rossengeois. En 2018, la deuxième plus petite commune du canton n'a toujours pas l'eau courante via un réseau. Ses 63 habitants dépendent de leurs sources privées. Lors de la sécheresse de 2003, dans le haut du village, certaines s'étaient d'ailleurs tarées.

Cette exception n'est pas sans poser quelques problèmes. Notamment lorsqu'il s'agit de lutter contre les incendies. Et puis la qualité sanitaire de l'eau est sous le contrôle du propriétaire lui-même. Mais cet anachronisme devrait bientôt prendre fin. Rossenges devrait rejoindre l'Association intercommunale

Vaud, page 4

Population Le nombre d'habitants va bientôt doubler

Coût Pour rejoindre le réseau, cela coûtera plus de 1 million de francs

des eaux du Haut-Jorat. Il faut dire que le village, avec la construction de trois nouveaux immeubles, devrait doubler sa population. Et ses contribuables voient grimper leur taux d'imposition communal (de 60 à 75%) pour financer le tout. Les investissements devraient atteindre 1,3 million de francs.

«Je crois que tout le monde s'est rendu compte que nous n'avions plus vraiment le choix, estime le syndic, Yannick Gauthey. Nous profiterons de la fouille pour développer nos services, avec l'arrivée du gaz naturel ou la mise en souterrain de l'électricité.» Ce sera alors la fin de cette curieuse exception.